



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Bienvenue sur le Site « spectacleartmospHERE.com »

PREAMBULE

A - ARTMOSPHERE (ci-après « **ARTMOSPHERE** »), société à responsabilité limitée au capital social de 14.000 Euros immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 509 891 693, dont le siège social est au 4, avenue de l'Esprit des Lois – LA BREDE (33650) propose un éventail de services liés à des activités artistiques et culturelles, ainsi que des conseils et fournitures de toutes prestations de services dans les domaines de la formation professionnelle.

Il existe les trois types de stage international (ci-après le « **Stage International** ») suivants :

- 1) De séjours courts et longues durées de danse à des dates déterminées, en France et à l'étranger, avec un package complet incluant notamment :
 - Forfaits de cours dans différentes disciplines (danse, cirque, disciplines aériennes, chant, Pole Dance...) dans les plus grandes écoles de réputation internationale ;
 - Un à deux guides référents selon la session choisie et le nombre de participants pour encadrer le groupe et optimiser le stage ;
 - Une place de comédie musicale sur Broadway pour les stages à destination de New York (USA) ;
 - Vol aller-retour au départ et à l'arrivée de Paris avec une compagnie aérienne nationale (et non une compagnie « low cost »). Possibilités de départs depuis d'autres villes en France ou dans le monde / d'allongement de la durée du séjour / d'un package sans le vol et sans le transfert aéroport ;
 - Les taxes d'aéroport ;
 - Le transfert aéroport – hôtel aller/retour en bus privatisé ;
 - L'hébergement dans un hôtel minimum 3 étoiles dans des chambres de 4 personnes. Il existe sur demande, et selon les disponibilités, des chambres de deux personnes et d'une personne faisant l'objet d'un forfait spécifique.

- 2) Le Sabrina Lonis Dance Camp à des dates déterminées, en France avec deux packages décomposés comme suit :
 - FORMULE COMPLETE AVEC TRANSPORT comprenant :
 - Le trajet au départ d'une ville de Province au choix (Marseille, Toulouse, Lyon et Bordeaux) à destination de Paris en train ou en avion ;
 - Le transfert aéroport ou gare assuré par l'équipe d'ArtmospHERE ;
 - L'accueil et l'encadrement permanent des jeunes danseurs par l'équipe d'animateurs BAFA ArtmospHERE ;
 - Les 6 nuits en hébergement / auberge de jeunesse ;

ARTMOSPHERE – 4, avenue de l'Esprit des Lois – 33 650 LA BREDE – Tel : 05.56.33.28.18 –
@ : contact@spectacleartmospHERE.com - N°Siret : 509 891 693 000 20

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 75331157833 auprès du préfet de région
NOUVELLE AQUITAINE



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

- Les repas en pension complète (y compris goûter) ;
 - Les tickets de transport urbain parisien ;
 - Une place pour un spectacle musical dans un théâtre parisien ;
 - Le Sabrina Lonis Dance Camp composé de 25 heures de cours intensifs haut niveau ;
 - La séquence Make Up – Shooting (avec restitution d'une photo individuelle du jeune danseur et d'une photo de groupe).
 - Le Tournage d'un clip vidéo.
- FORMULE DEMI PENSION (sans transport) comprenant :
 - L'accueil et l'encadrement permanent des jeunes danseurs par l'équipe d'animateurs BAFA Artmosphère ;
 - Le Sabrina Lonis Dance Camp composé de 25 heures de cours intensifs haut niveau ;
 - Les repas du midi et goûter ;
 - Une place pour un spectacle musical dans un théâtre parisien ;
 - La séquence Make Up – Shooting (avec restitution d'une photo individuelle du jeune danseur et d'une photo de groupe).
 - Le Tournage d'un clip vidéo.
- 3) Des stages sur mesure incluant le package aux dates fixées par le participant en accord avec ARTMOSPHERE, avec un programme adapté à ses attentes et objectifs, s'inscrivant souvent dans une démarche de formation professionnelle.

Entrent également dans ce type de Stage International :

- Des stages artistiques et linguistiques dans deux grands instituts de langues réputés internationalement, à New York et Los Angeles, permettant au participant d'alterner l'apprentissage d'une langue en immersion et la pratique intensive d'une activité artistique ;
- Des stages « sur mesure » proposés aux écoles de danse, groupes de danseurs et compagnie, sous réserve de l'atteinte d'un nombre minimum requis de participants qui varie en fonction des stages.

Le groupe choisit sa destination, les dates et durée du séjour, le type de logement.

B - Les présentes conditions générales de prestations de services (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliqueront sans réserve, sauf stipulations contraires dans le contrat conclu (ci-après le « Contrat ») entre ARTMOSPHERE et le client (ci-après le « Client ») portant commande d'un Stage International.

En cas de contradiction entre les Conditions Générales et le Contrat conclu entre le Client et ARTMOSPHERE, les stipulations du Contrat prévaudront.



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

- C- Il n'est pas possible de commander ou s'inscrire en ligne à un Stage International. Toutefois, le Client après avoir conclu le Contrat auquel seront annexées les Conditions Générales, a la possibilité de régler en une seule fois le prix du Stage International en ligne par carte bancaire via une plate-forme sécurisée.

- D- Les Conditions Générales qui ont une valeur juridique sont celles qui sont annexées au Contrat.

Certains moteurs de recherche continuent parfois le référencement d'anciennes pages d'ARTMOSPHERE contenant des offres, voire des conditions générales dont la date limite de validité est expirée : le Client ne doit pas tenir compte de ces anciennes offres qui n'ont aucune valeur juridique.

Version en vigueur des Conditions Générales : Janvier 2019.

Article 1 – Accès au Site

Le Client fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès au Site. Le Client conserve à sa charge les frais de communication lors de l'accès à internet et de l'utilisation du Site.

Article 2 – Editeur au Site

Le Site web est exploité par ARTMOSPHERE. Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [\[contact@spectacleartmosphere.com\]](mailto:contact@spectacleartmosphere.com).

ARTMOSPHERE est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant des Conditions Générales, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci.

Toutefois, ARTMOSPHERE peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable (i) au Client, (ii) au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des obligations du Contrat, ou (iii) à un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

Article 3 – Information précontractuelle écrite

Préalablement à la conclusion du Contrat, ARTMOSPHERE s'engage à communiquer, par courriel, au Client les informations suivantes relatives au Stage international qu'il a sélectionné :



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

- 1) La description des caractéristiques essentielles du stage : le nom de l'école ou institut au sein duquel le stage est organisé, le nombre de jours et de cours dans le(s) discipline(s) sélectionnée(s) ;
- 2) Si le maintien du stage est subordonné à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du Client en cas d'annulation du stage par ARTMOSPHERE ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un (21) jours avant le départ ;
- 3) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du Contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 4) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le Contrat ;
- 5) Les conditions d'annulation ou de modification de nature contractuelle ;
- 6) La destination, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 7) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 8) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 9) Les prestations de restauration proposées quand il y a lieu ;
- 10) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 11) L'information concernant la souscription de contrats d'assurance facultative (couvrant certains cas d'annulation, perte de bagages ...) ou obligatoire (frais de rapatriement en cas d'accident, maladie ou décès) ;
- 12) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par le Client.
- 13) L'encadrement des participants par une équipe pédagogique expérimentée représentée par des guides référents dans le cadre des stages internationaux, et par des animateurs BAFA dans le cadre du Sabrina Lonis Dance Camp.

Article 4 – Inscription

4.1 Adultes

Le dossier d'inscription conservé par ARTMOSPHERE doit comprendre l'exemplaire du Contrat signé lui revenant, ainsi que les pièces suivantes que le Client doit fournir :

- Une Fiche d'adhésion remplie ;
- Une photo d'identité ;
- La décharge de responsabilité générale à remplir et signer en double exemplaire, dont un à conserver par le Client ;
- Une copie couleur et lisible du passeport en cours de validité et, suivant les pays, une durée de validité minimum requise ;
- Un document prouvant l'enregistrement en ligne d'une autorisation de voyage sur le territoire du pays si exigé, ou le visa suivant les obligations imposées par le pays de destination du Client ;
- Un Certificat médical autorisant la pratique de la discipline choisie datant de moins de 6 mois avant la date de début du stage ;



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

- Une copie de l'attestation d'assurance pour la prise en charge dans le pays du lieu du stage choisi par le Client, en cas de maladie, accident et décès avec rapatriement sanitaire pour une couverture d'un montant minimum de 70.000 Euros ;
- Dans le cas du Sabrina Lonis Dance Camp, une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (et couvrant la durée du stage).
- Le règlement de la totalité du séjour par chèque, virement ou espèces. Jusqu'à 10 fois sans frais selon le moment de la réservation, et à condition que la totalité du séjour soit réglée avant le début du séjour ou du stage :
 - 45 jours avant le départ ou le début du stage pour un règlement par chèque,
 - ou 30 jours avant le départ ou le début du stage pour un règlement par virement bancaire, chèques ANCV, espèces ou carte bancaire via la plateforme sécurisée ;
- Une autorisation portant sur la captation audiovisuelle – cession de droits garanties conforme à l'Article 13 ci-après.

4.2 Mineurs

Le dossier du mineur doit être impérativement rempli et signé par le représentant légal du participant mineur. Il comprend les mêmes pièces que celles visées à l'Article 4.1 – Adultes ci-dessus. Il comprend en outre les pièces suivantes :

- La décharge à remplir et signer par le responsable légal du mineur en double exemplaire, dont un à conserver ;
- Dans le cas des stages internationaux à l'étranger, la lettre de décharge de responsabilités à faire remplir et signer par l'accompagnateur désigné par le responsable légal du mineur en double exemplaire, dont 1 à conserver ;
- Dans le cas des stages internationaux à l'étranger, l'AST (Autorisation de Sortie de Territoire) dûment remplie par un des responsables légaux du mineur ;
- Dans le cas des stages internationaux à l'étranger, La copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable légal du mineur figurant sur l'AST ;
- Dans le cas du Sabrina Lonis Dance Camp, une fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée par le responsable légal du mineur.

Article 5 – Convention de formation professionnelle

La convention de formation professionnelle, conclue en double exemplaire entre ARTMOSPHERE et le Client, doit être acceptée par un organisme collecteur agréé.

En outre, le dossier d'inscription consigné par ARTMOSPHERE doit comprendre les mêmes pièces que celles visées à l'Article 4.1 – Adultes ci-dessus que le Client doit fournir à ARTMOSPHERE.

Le Client s'engage à informer ARTMOSPHERE, par lettre recommandée avec AR ou par courriel avec demande d'avis de réception, deux (2) mois avant la date de début du stage le refus de prise en charge par l'OPCA et de sa décision d'annuler son inscription. ARTMOSPHERE procédera au remboursement de la somme versée à titre d'arrhes par le Client au plus tard dans le mois qui suit la réception de la notification par le Client.

En l'absence de notification par le Client deux (2) mois avant la date de début du stage, l'inscription est annulée et ARTMOSPHERE conservera la somme versée à titre d'arrhes.



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Dans l'hypothèse où le Client souhaite néanmoins confirmer son inscription, il doit notifier sa décision à ARTMOSPHERE deux (2) mois avant le début du stage.

Article 6 – Contrat

Le dossier d'inscription confirmé correspond au Contrat du Stage International sélectionné par le Client, et comporte le descriptif de la prestation et ses caractéristiques essentielles, ainsi que le prix et les conditions d'annulation et de modification choisies par le Client.

Le Contrat sera signé en double exemplaires entre le Client et ARTMOSPHERE. Il comprendra notamment l'information précontractuelle visée ci-dessus à l'Article 3 ainsi que les présentes Conditions Générales qui y seront annexées.

ARTMOSPHERE est tenue de fournir au Client, au moins 10 jours avant la date prévue du début du stage, les informations suivantes :

- Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des représentants d'ARTMOSPHERE, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec ARTMOSPHERE ;
- Pour les séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son stage ;
- Les heures de départ, d'arrivée et de convocation à l'aéroport ou à la gare.

Article 7 – Prix du Stage International & Règlement

7.1 Prix

Le prix du Stage International, libellé en Euros, est mentionné dans le courriel relatif à l'information contractuelle écrite visée à l'Article 3 ci-après. Le prix de chaque Stage International figure également dans le catalogue disponible sous forme papier ou téléchargeable sur le Site d'ARTMOSPHERE.

Pour chaque Stage International, le Client choisit les options qui, selon les stages, peuvent varier, à savoir notamment :

- Prestation artistique et/ou linguistique ;
- Avec hébergement (sans hébergement uniquement pour les stages « sur mesure » et pour le Sabrina Lonis Dance Camp dans la formule demi-pension). Le prix est calculé sur la base des nuitées ;
- Avec un encadrement pédagogique (sans encadrement uniquement pour les stages « sur mesure ») ;
- Avec transport à la demande du Client. Le transport inclut, suivant le cas, le transport terrestre et/ou aérien (ainsi que les taxes d'aéroport et les transferts). Il est stipulé que s'agissant du transport, ARTMOSPHERE agit en tant que mandataire du Client et qu'à ce titre, les dépenses exposées par ARTMOSPHERE sont refacturées au Client à l'euro l'euro ;



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Certains Stages Internationaux à dates fixées par ARTMOSPHERE peuvent se présenter sous forme de package, incluant par exemple cours de danse + assistance d'un guide référent + spectacle de danse + hébergement.

Dans tous les cas, il est précisé quelles sont les prestations incluses dans le prix du Stage International sélectionné par le Client.

Sauf stipulation expresse dans le Contrat, le prix du stage ne comprend pas les frais ou dépenses suivantes (sans que cette liste soit exhaustive et sans qu'ARTMOSPHERE puisse en être tenue responsable d'aucune manière) : frais d'obtention de visas et passeports, pourboires et gratifications diverses, dépenses personnelles, assurance obligatoire (frais de rapatriement en cas d'accident, maladie, décès...) et assurances facultatives (annulation, perte de bagages ...), boissons, repas pour la majorité des stages, transports quotidien sur place, taxes locales sur les achats, etc...

Le prix du Stage International est un prix ferme et définitif. Ainsi, toute renonciation à des prestations du Stage International ou toute interruption qui n'est pas imputable à ARTMOSPHERE (y compris les cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé), ne peut donner lieu à remboursement du prix.

7.2 Règlement

Les modes de règlement acceptés sont le chèque ou virement bancaire, le chèque ANCV, les Coupons-Sport, la carte bancaire (via la plateforme sécurisée – règlement en une fois uniquement) et les espèces (dans la limite totale de 1.000 Euros par dossier).

Les dates limites de paiement figurent également sur le courriel d'envoi du dossier d'inscription visé à l'Article 4.1 ci-dessus.

A réception du dossier d'inscription dûment rempli et signé, auquel seront joints le Contrat signé - ou la convention de formation professionnelle - le versement d'un acompte ou les chèques couvrant la totalité du règlement du stage répartis sur plusieurs mois (si le Client choisi de régler en plusieurs fois sans frais) ARTMOSPHERE adressera au Client un courriel de confirmation accompagné de la facture correspondant au Stage International souscrit.

En cas de chèque impayé, le Client doit régler immédiatement le prix suivant un autre mode de paiement. A défaut, le Client sera considéré comme annulant le stage à son initiative et devra supporter les frais d'annulation visés à l'Article 10 ci-après.

Article 8 – Variation et Révision de prix

Lorsque le Contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, il doit mentionner :

- Les variations des prix, notamment lorsqu'elles portent sur le montant des frais de transport et taxes y afférentes ;



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

- L'incidence des fluctuations des cours de change lorsque le Stage International a lieu hors de la zone Euro.

Article 9 – Durée du Stage International

La durée du voyage inclut les jours de départ et de retour, depuis l'heure de départ de l'aéroport ou de la gare le jour du départ, jusqu'à l'heure d'atterrissage du vol ou d'arrivée du train le jour du retour.

Sauf mention particulière, compte tenu des horaires des vols souvent aléatoires, il convient de considérer que les premier et dernier jours du stage étant consacrés au transport, ils ne comporteront aucune prestation artistique ou linguistique.

Article 10 – Conditions d'annulation par le Client

Toute demande d'annulation d'inscription émanant du Client, au-delà de la période de rétractation indiquée dans le Contrat, entraînera des frais d'annulation qui seront conservés par ARTMOSPHERE.

Un Client qui n'a pas réglé la totalité du prix du stage au moins trente (30) jours avant le départ ou le début du stage, sera considéré comme ayant annulé le stage au sens du présent article et sera redevable, à titre de frais d'annulation, du prix total du stage majorée du taux de TVA (20% au jour des présentes).

Les frais d'annulation s'élèvent à :

- Plus de 3 mois avant la date de départ : 30% du tarif total du stage +TVA 20% sera conservé par ARTMOSPHERE.
- Plus de 2 mois et moins de 3 mois avant le départ : 60% du tarif total du stage +TVA 20% sera conservée par ARTMOSPHERE.
- Plus d'une semaine avant le départ (mais moins de 2 mois avant le départ) : 80% du tarif total du stage +TVA 20% sera conservée par ARTMOSPHERE.
- Moins d'une semaine avant le départ : l'intégralité du prix (+TVA 20%) sera conservée par ARTMOSPHERE ainsi que les frais de transport.

Toute demande d'annulation de stage devra être faite à ARTMOSPHERE par tous moyens (lettre recommandée avec AR, télécopie, courriel donnant lieu à un AR d'ARTMOSPHERE), sous réserve que le Client se ménage la preuve de la réception du message.

ARTMOSPHERE préconise à chaque Client de souscrire une assurance annulation.



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Article 11 – Annulation par ARTMOSPHERE du Stage International

11.1. Du fait d'un nombre insuffisant de participants

ARTMOSPHERE peut être exceptionnellement contrainte d'annuler le Stage International si le nombre de participants inscrits est inférieur à 10.

Cette décision sera communiquée au Client au plus tard vingt et un (21) jours avant la date de début du Stage International.

Dans ce cas, ARTMOSPHERE procédera, dans les dix (10) jours de la date d'annulation, au remboursement intégral des sommes versées par le Client, sans autre indemnité.

11.2. Du fait d'un cas de force majeure

ARTMOSPHERE se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre un stage en cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence, les intempéries, la maladie, la grève, les actes terroristes ou accidents entraînant une indisponibilité de l'intervenant, du lieu où se déroule le stage, ou tout autre cas indépendant de la volonté d'ARTMOSPHERE empêchant l'exécution normale du Contrat (incluant les présentes Conditions Générales).

En cas d'annulation avant le début du stage, ARTMOSPHERE s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées par le Client.

En cas d'annulation pendant la durée du stage, ARTMOSPHERE s'engage à effectuer un remboursement au prorata pour les heures d'enseignement non dispensés.

Article 12 – Cession du Contrat

Lorsque la cession du Contrat est stipulée dans ledit Contrat, le Client peut céder le Stage International à un tiers.

Le Client doit impérativement informer ARTMOSPHERE de la cession du Contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard soixante (60) jours avant la date de début du stage, en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le stage.

Toutefois, cette cession de Contrat est soumise à des frais supplémentaires mis à la charge du Client par ARTMOSPHERE calculés comme suit :

- Plus de 90 jours avant la date de départ : 10% du tarif total du stage HT (+ TVA 20%) sera conservée par ARTMOSPHERE ;
- Entre 60 et 90 jours avant le départ : 20% du tarif total du stage HT (+ TVA 20%) sera conservée par ARTMOSPHERE.



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Le cessionnaire désigné par le Client devra s'acquitter suivant le cas de la totalité du prix du Stage International ou du solde auprès d'ARTMOSPHERE, dès la date de notification de la cession. Il devra en outre fournir à ARTMOSPHERE le dossier complet d'inscription, tel que décrit à l'Article 4.1. ci-dessus.

Le Client et le cessionnaire font leur affaire personnelle de la fixation du prix de cession du Stage International et des modalités de règlement. En aucun cas la responsabilité d'ARTMOSPHERE pourra être mise en cause.

Une fois le dossier d'inscription complet et le règlement du prix réceptionnés par ARTMOSPHERE, le cessionnaire du Contrat sera considéré comme un Client au sens des présentes.

Article 13 – Captation audiovisuelle – Cession de droits – Garanties

Par les présentes, le Client autorise ARTMOSPHERE à procéder à la captation sonore et audiovisuelle (ci-après dénommées les « **Enregistrements** ») prises pendant toute la durée du Stage International et de les diffuser à des fins promotionnelles pour développer son activité.

Le Client garantit à ARTMOSPHERE qu'elle peut librement disposer des attributs de sa personnalité, notamment son nom et son image, et garantit ARTMOSPHERE contre tout recours ou action de tiers de ce chef.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux, pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du terme du Stage International. Toute autre utilisation ou exploitation devra faire l'objet d'une nouvelle demande et de l'accord préalable et exprès du Client.

Certains moteurs de recherche continuent parfois le référencement d'anciennes pages internet contenant des photographies ainsi que le référencement de photographies publiées sur les réseaux sociaux d'ARTMOSPHERE dont la date limite de cession est expirée : le Client ne doit pas tenir compte de ces anciennes pages n'ont plus aucune valeur juridique.

Article 14 – Respect de la vie collective et discipline

Chaque Client en sa qualité s'engage à respecter les règles locales ou règlement intérieur qui régissent la vie collective sur les lieux ou les prestations artistiques et/ou linguistiques sont rendues, ainsi que sur les lieux d'hébergement.

En outre, chaque participant s'engage

- A respecter les autres participants, le corps enseignant et le cas échéant les guides référents et animateurs BAFA dans le cadre du Sabrina Lonis Dance Camp, et ainsi ne pas faire preuve de violences physiques ou verbales, ni de gestes déplacés ;
- A respecter les règles de discipline inhérentes aux cours et ne pas avoir un comportement susceptible de déranger le bon déroulement des cours ;



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

- A être responsable de ses effets personnels, ARTMOSPHERE ne pouvant être tenue responsable des vols ou dégradations desdits effets personnels ;
- A assumer sa responsabilité, de tous les dommages matériels, corporels ou moraux qu'il causerait à des tiers (participants, accompagnateurs, guides, animateurs BAFA, professeurs), cette obligation incombant aux représentants légaux, s'agissant de mineurs ;
- A ne pas prendre des photos ou vidéos sans l'accord exprès et préalable d'ARTMOSPHERE ;
- A ne pas boire de l'alcool, ni fumer dans les locaux.

En cas de non-respect de ces règles de vie collective et discipline, un participant pourra être, temporairement ou définitivement, exclu du ou des cours, sur décision du professeur ou de la gérance d'ARTMOSPHERE. Dans ce cas, aucun remboursement du stage ne pourra être demandé à ARTMOSPHERE par le participant exclu.

Article 15 – Formalités administratives et sanitaires

ARTMOSPHERE informe chaque Client ressortissant français, européens ou ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen qu'il doit prendre ses dispositions en ce qui concerne les règlements de police et de santé applicables à tout moment pendant la durée du Stage International.

Chaque Client ressortissant étranger non-européen ou non ressortissant de l'EEE doit se rapprocher de son autorité consulaire, sous sa seule responsabilité, afin de connaître les formalités exigées par le déplacement envisagé et les délais nécessaires en fonction de la date de départ.

Il n'appartient pas à ARTMOSPHERE de fournir ces informations, ni d'interroger les clients sur leur nationalité.

Si le voyage concerne des enfants mineurs, il appartient aux parents de se mettre en conformité avec les indications qui leur seront données ; chaque enfant doit être muni suivant le pays d'une pièce d'identité personnelle ou passeport personnel (avec photographie), d'une autorisation de sortie de territoire, de deux décharges de responsabilité ou d'une décharge de responsabilité dans le cadre du Sabrina Lonis Dance Camp et de la copie de la pièce d'identité du responsable légal ayant rempli l'ensemble des documents demandés.

En aucun cas, ARTMOSPHERE ne pourra se substituer à la responsabilité individuelle des clients qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toutes les formalités avant le départ (passeport généralement valable 6 mois après la date de retour de voyage, Esta, visa etc.) et pendant toute la durée du Stage International.

Chaque Client doit particulièrement veiller – sous sa seule responsabilité - à la conformité des noms et prénoms indiqués lors de sa réservation et confirmés lors de la conclusion de son Contrat avec les mentions de ses papiers d'identité valides (nom d'usage, nom d'épouse etc...).

Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un Client de présenter des documents



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison entraînant un retard, le refus à l'embarquement du Client ou l'interdiction de pénétrer en territoire étranger, l'empêchant ainsi de participer au Stage International auquel il a souscrit, demeurent sous la responsabilité du Client qui conserve à sa charge les frais occasionnés, sans qu'ARTMOSPHERE ne rembourse ni ne remplace ledit stage.

Article 16 – Hébergement

La classification des hébergements en hôtels par étoiles ou par catégorie présentée par ARTMOSPHERE résulte toujours des décisions des autorités du Tourisme, selon des normes locales qui peuvent être différentes des normes françaises ou internationales.

Les usages de l'hôtellerie internationale impliquent que les participants prennent possession de la chambre à partir de 15 heures et la libèrent avant midi, et ce, quelle que soit l'heure de départ ou d'arrivée.

ARTMOSPHERE propose en majorité des chambres spacieuses de 4 personnes avec deux lits doubles. Dans certains Stages Internationaux, le Client peut bénéficier de chambres de deux personnes avec lits séparés.

Dans le cas du Sabrina Lonis Dance Camp, un hébergement en auberge de jeunesse pour mineurs homologué par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) est proposé au Client mineur ayant souscrit le package All Inclusive.

Dans tous les cas, il est possible de faire une demande de devis pour des chambres de 2 (en cas de chambres de 4 proposées), et pour des chambres individuelles. Les chambres individuelles sont souvent plus petites et moins bien situées dans l'hôtel que les autres, même si un supplément est demandé à ce propos. Ces demandes seront satisfaites en fonction des disponibilités.

Lorsque l'hébergement est compris dans le package du Stage International, le Client ne peut l'exclure du package quel qu'en soit le motif.

En cas de séjour en pension complète, chaque nuit passée sur place correspond à un petit-déjeuner, déjeuner et un dîner. Toutefois, en cas d'arrivée tardive et/ou de départ matinal, aucun repas ne sera fourni le premier et le dernier jour.

ARTMOSPHERE propose ou accepte d'autres types d'hébergement dans les Stages Internationaux conçus sur mesure. Dans ces cas, l'hébergement sera proposé et choisi par le Client suivant différentes options (résidence étudiante, appartement en colocation, auberges de jeunesse...).

Les images figurant sur les brochures ou sur le Site d'ARTMOSPHERE sont fournies à titre d'illustration : ARTMOSPHERE ne peut garantir qu'elles correspondent exactement aux prestations réservées par le Client.



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Article 17 – Transport aérien et ferroviaire

Dans le cadre des stages à l'étranger, une confirmation du nom de la compagnie aérienne sera communiquée au Client lors de l'inscription et au plus tard huit (8) jours avant le départ.

Les conditions de transport sont rappelées au dos des billets ou communiquées en même temps que son émission.

Quel que soit le mode de transport, tous les horaires sont donnés à titre indicatif dès qu'ils sont disponibles et peuvent être modifiés, même après confirmation, à l'initiative des compagnies de transport. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Un changement d'aéroport ou de gare peut se produire dans n'importe quelle ville. Une escale technique ou supplémentaire peut être prévue par les compagnies de transport sans qu'ARTMOSPHERE ait le temps d'en informer le Client.

Il est rappelé qu'ARTMOSPHERE agissant en tant que mandataire du Client, sa responsabilité ne peut en aucun cas être engagée à ce titre.

Il est rappelé à cet égard que :

- Compte tenu de l'intensification du trafic aérien, des événements indépendants de la volonté d'ARTMOSPHERE (grèves, incidents techniques, retards aériens) peuvent avoir lieu et sont régis notamment par le Règlement européen n° 261/2004 du 11 février 2004 relatif au refus d'embarquement, aux annulations et aux retards importants de vol ;
- Conformément au Règlement CE n°1107/2006, le Client présentant un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer ARTMOSPHERE avant sa réservation. ARTMOSPHERE ou le transporteur aérien / ferroviaire peut déconseiller ou refuser au Client présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien ou ferroviaire, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef ou du train rendent impossible pareil transport. ARTMOSPHERE ou le transporteur aérien / ferroviaire peut également exiger l'accompagnement de ce client par une personne capable de lui fournir une assistance ;
- Conformément à l'article L. 224-66 du Code de la Consommation, en cas de non utilisation de son billet d'avion, le Client a la possibilité de se faire rembourser, sur demande, les « taxes aéroports » afférentes à celui-ci ;
- Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999, dont les limitations de responsabilités pourraient profiter à ARTMOSPHERE, en cas de mise en jeu de sa responsabilité.



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Article 18 – Bagages - Effets Personnels

ARTMOSPHERE ne peut être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le Stage International (y compris le transport et les transferts).

En cas de problème, il est recommandé au Client de faire constater les faits par les autorités locales compétentes (dépôt de plainte). Si le participant est mineur, les démarches seront faites par son accompagnateur.

Lors du transport aérien, la responsabilité des compagnies aériennes est limitée ou exclue en cas de perte, avarie ou retard de bagages, selon les conventions de Varsovie et de Montréal précitées.

Toute réclamation doit être immédiatement déposée à l'aéroport ou à la gare par le Client lui-même auprès des services du transporteur ou de l'aéroport ou de la gare, et dès constatation du dommage.

Aucune assurance bagages n'est incluse dans les prix des prestations proposées par ARTMOSPHERE. Cependant, une assurance spécifique peut être souscrite par le Client à sa demande.

IMPORTANT : si le Client suit un traitement médicamenteux, il doit conserver en cabine avec lui, dans un bagage à main, l'ordonnance et les médicaments. Il ne doit en aucun cas le laisser en soute.

Il est également recommandé au Client de conserver avec lui en bagage à main tout objet de valeur : appareil photos, appareils numériques chargés avec leurs chargeurs respectifs, lunettes de vue, clés d'appartement, de voiture, bijoux, ordinateur, etc. s'ils sont autorisés en cabine et dans la limite du poids autorisé en cabine par le transporteur.

Outre les objets déjà interdits, les passagers doivent respecter les nouvelles mesures de restriction sur les liquides contenus dans les bagages en cabine instaurées depuis le 6 novembre 2006 ; lors des contrôles de sûreté, les passagers doivent présenter séparément un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20cm sur 20cm, les flacons et tubes de 100ml maximum chacun.

Article 19 – Réclamation

En cas de réclamation, celle-ci devra être adressée par le Client par écrit à ARTMOSPHERE, sous forme recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais à la fin du Stage International, accompagnée des pièces justificatives.

Après avoir saisi ARTMOSPHERE et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours, le Client sera libre de prendre toutes mesures visant à sauvegarder ses droits dans un délai de six (6) mois à compter de la fin du Stage International.



ARTMOSPHERE – STAGES INTERNATIONAUX CONDITIONS GENERALES

Article 20 – Responsabilité

ARTMOSPHERE ne saurait être tenue que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages à la fois (i) directs et (ii) prévisibles du fait d'une mauvaise exécution ou d'une inexécution partielle du Stage International.

En tout état de cause, (i) le montant de la responsabilité pécuniaire d'ARTMOSPHERE est limité à hauteur du prix du Stage International réglé par le Client et (ii) le Client ne pourra mettre en jeu la responsabilité d'ARTMOSPHERE du fait d'un manquement quelconque au titre du Contrat, que pendant un délai de six (6) mois à compter de la survenance du manquement en cause, ce que reconnaît et accepte expressément le Client.

ARTMOSPHERE rappelle au Client la responsabilité des prestataires eux-mêmes peut être limitée par exemple, par l'application de conventions internationales, notamment pour le transport aérien, les conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999 (article L211-16 du Code du Tourisme).

Article 21 – Assurances

ARTMOSPHERE a souscrit auprès de la CAISSE D'EPARGNE, un contrat (n°194389252 K 001) garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages matériels et immatériels causés à ses clients ou à des tiers par faute, erreur ou négligence commises à l'occasion de son activité ; illimitée pour les dommages corporels.

Article 22 – Informations personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression sur les données nominatives le concernant. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse du siège social d'ARTMOSPHERE.

Article 23 – Droit applicable

Les Conditions Générales d'ARTMOSPHERE, acceptées par le Client, sont soumises au droit français.

Tous différends qui viendraient à naître au titre des présentes, de leur validité, de leur exécution ou inexécution seront soumis aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux.

Hortensia STRAJNIC Directrice

ARTMOSPHERE
4 avenue de l'Esprit des Lois
33650 LA BREDE
N° Siret : 509 891 693 00020